

Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

BUREAU

DU JOURNAL,

Rue Perez Castellanos n. 162.

HONNEUR ET PATRIE ?

PRIX

DE L'ABONNEMENT

2 PATACONS par mois.

Le PATRIOTE paraît trois fois la semaine, le DIMANCHE, le MERCREDI et le VENDREDI. On souscrit au bureau du PATRIOTE, où on adresse les lettres et avis à M. J. H. REYNAUD, propriétaire gérant.

AFFAIRES DE LA PLATA.

LE TRAITÉ LE PRÉDOUR

LES INTERETS DE LA FRANCE DANS L'AMÉRIQUE DU SUD

par M. EDMOND BLANC

Ancien Conseiller d'Etat, ancien Député.

(SUITE ET FIN.)

Projet de convention pour rétablir les parfaites relations d'amitié entre la France et la Confédération Argentine.

OBSERVATIONS.

ART. IV.

Les rôles sont renversés. La France réclamait des indemnités pour ses résidents : c'est elle qui en paiera au dictateur, c'est elle qui supportera les charges de la guerre. Ses nationaux ont été dépouillés de leurs biens, jetés dans les fers et traités à la façon des malfaiteurs. Elle demandait une réparation : on lui fait tirer vingt et un coups de canon en l'honneur de Rosas.

ART. V.

Pour rendre une chose, il faut de toute nécessité l'avoir reçue ou l'avoir prise. On demande à connaître les bâtiments français que Rosas a pu saisir, lorsqu'il était bloqué par la flotte française.

ART. VI.

L'article VI est destiné à répondre à la volonté qu'a exprimée la France, d'ouvrir le Parana à son commerce; il confirme le statu quo et encourage les principes qui dirigent la conduite de Rosas vis à vis des étrangers. La politique du dictateur est un mélange d'ambition et de défiance; en même temps qu'elle jette ses filets sur Montevideo, elle tend à fermer l'Amérique méridionale aux Européens, et à leur cacher les mystères du gouvernement.

La France met à servir ce plan une courtoisie que, dans un pays voisin, on traiterait cavalièrement de duperie. Elle rive les chaînes qu'elle avait dessinées de rompre : mais eût-elle quelle arme sa générosité malade ne met aux mains de Rosas ?

Deux pays de l'Amérique du Sud ont souvent élevé des protestations contre ce veto mis sur la navigation du Parana; ce sont le Brésil et la République du Paraguay. Leur situation géographique explique la vivacité de leurs réclamations. Le Parana sort des montagnes du Brésil, et de là se dirige vers le sud pour incliner du côté de l'est où il prend le nom de Rio de la Plata : on comprend que le commerce brésilien attache une haute importance à suivre cet itinéraire, tracé au cœur de l'Amérique méridionale.

Quant à la République du Paraguay, le libre parcours de ce fleuve est pour elle une question de vie dans le présent, et de prospérité dans l'avenir. Encadrée, comme elle l'est, entre le Paraguay à l'ouest et le Parana à l'est, qui tous deux en se réunissant forment sa limite naturelle du sud, elle est réduite à un séquestre politique et commercial, si le régime prohibitif du dictateur argentin obtient l'assentiment de l'Europe. On la condamne au régime cellulaire, sans écouter ses plaintes, et tout son crime consiste dans cette faute de la nature, de lui avoir réservé le dangereux honneur du voisinage de Rosas.

Le Brésil et la République du Paraguay ont la prétention assez naturelle d'avoir la clef de leurs portes et de se passer d'une permission étrangère, lorsque l'envie les prendra de sortir des limites de leurs provinces. Mais le dictateur, de son côté, entend parler en maître aux pays qui l'environnent; il a écrit dans les décrets de sa politique indigène que l'Amérique méridionale serait fermée à l'air européen : tant pis pour ceux que suffoque l'atmosphère américaine. Tant de bravade appelait un châtiement, et la France semblait avoir pris en main le soin de tirer raison des outrages faits au droit des nations. D'une

puissance vengeresse, l'article VI fait une complice maladroite; il confirme Rosas dans le droit d'interdire au commerce étranger, comme au commerce de l'Amérique, le cours d'un fleuve qui baigne ses Etats; il devient un talisman pour légaliser l'arbitraire.

Le Brésil, le Paraguay et Montevideo auront une mesure des succès de notre politique. Triste héritage que la France laissera sur les rives de la Plata! Il se rencontrera cependant un gouvernement qui recueillera avec l'empressement du joueur, que les fautes de son adversaire enrichissent, les débris épars de notre influence. L'Angleterre nous a cotoyés dans cette question, elle la connaît sous toutes ses faces, et lorsque le temps lui semblera venu d'ouvrir à son industrie les débouchés de l'Amérique du Sud, elle saura frapper au cœur le système dictatorial de Rosas, et forcer l'entrée du Parana au nom des principes du traité de Vienne. Ainsi l'intérêt particulier de son commerce ira encore s'abriter sous la pompe des grandes maximes du droit public. Quant à la France, elle remontera le Parana, mais à la remorque des bâtiments anglais!

ART. VII.

La rédaction de cet article vise à l'obscurité; mais les intentions qui s'en échappent sont d'une transparence à rassurer les amis de Rosas sur le sort des indemnités, qu'il se réserve le droit de discuter en temps opportun avec le gouvernement français. La France fait un confiteur; elle reconnaît que la Confédération argentine devait intervenir dans la lutte personnelle, engagée par Oribe contre Montevideo, et qu'elle l'a gênée dans l'exercice de son droit de guerre. Comme châtiement, elle s'engage à payer au dictateur les balles

ART. VIII.

Rosas règle la conduite comminatoire que la France devra tenir à l'égard des Français engagés dans la légion étrangère de Montevideo, dans le cas où ils se refuseraient à livrer les armes qui, par l'abandon de la mère-patrie, sont leur dernière ressource contre les agressions de leurs ennemis.

ART. IX.

Rosas fait de la participation de son allié, le général Oribe, au traité le Prédour la base principale de la négociation. La France souscrit à cette prétention; elle sanctionne ainsi le titre d'allié qu'Oribe s'attribue par la grâce du dictateur; elle reconnaît dans sa personne, après un refus de sept ans, le président de la République orientale, et s'engage même à traiter avec lui.

ART. X.

Oribe, en sa qualité de président de la République orientale, est investi du droit de conclure un traité avec la France, Rosas fait marcher de front les deux négociations.

ART. XI.

Dans le texte français, Oribe reçoit le titre de brigadier; dans le texte espagnol, la qualification de président de l'Etat oriental de l'Uruguay; dans l'un, l'Etat de Montevideo est désigné sous le nom de gouvernement de Montevideo; dans l'autre, il devient l'autorité de fait de Montevideo. Il faut le dire bien haut, ces manèges de langage font planer sur une négociation un nuage de défiance, et d'ordinaire de telles roueries diplomatiques, décorées du nom d'articles secrets, ont au moins la pudeur d'éviter la lumière de la publicité. Oribe a déposé la présidence en 1838, à la suite de démêlés qu'il avait eus avec notre gouvernement, depuis cette époque il n'a qu'une idée fixe, il veut rentrer en vainqueur dans cette ville de Montevideo, où les souvenirs de sa chute sont autant de trophées de notre influence, et c'est aujourd'hui la France qui lui en ouvrirait les portes! On a compris la honte du rôle et l'embarras qu'éprouverait l'acteur à paraître sur la scène, et voici ce qu'on a imaginé pour échapper aux stigmates de l'opinion publique : la France traitera officiellement Oribe de brigadier, Montevideo trouvera dans ce résultat une satisfaction d'amour-propre et

un motif de sécurité pour l'avenir; mais sous ses yeux, de son consentement, Oribe, son ennemi, sera le président de la République orientale; en d'autres termes, il rétablira sa domination dans Montevideo, que notre désertion aura livrée à sa vengeance. Seulement, et les admirateurs du vieil honneur français vont apprendre à connaître un de ses procédés tout modernes, cette prise de possession se racontera en espagnol.

ART. XII.

On comprend l'amitié subite de Rosas. Les services rendus exigent un retour de politesse; à défaut d'avantages directs, la France trouvera dans ce traité le cœur, bien envié de recueillir la cordialité du dictateur.

ART. XIII.

Rosas, qui a passé quatre mois à forger les termes de ce traité se réserve le droit de ratification. La France ne peut, au dernier article, user de cruauté; pressée de sortir du dédale des affaires de la Plata, elle consent à renouer encore le fil interrompu des négociations.

RESUME.

La France voulait l'indépendance de Montevideo;—elle lève le blocus des ports de la République orientale et abandonne Montevideo au général Oribe (art. 4—10—11.)

La France voulait la libre navigation du Parana;—elle le ferme à son commerce (art. 6.)

La France voulait des garanties pour la sûreté de ses nationaux;—elle en paiera au dictateur (art. 4—7.)

La France voulait châtier l'insolence de Rosas;—elle salue le pavillon de son cordial allié de vingt et un coups de canon (art. 4—12.)

La France voulait amener à merci le général Oribe;—elle le reconnaît comme allié de Rosas et comme président de l'Etat oriental de l'Uruguay (art. 2—9—11.)

En présence de ces résultats, il n'est pas sans intérêt, pour l'honneur national, de rappeler les paroles qui ont été prononcées à l'Assemblée le 30 avril 1849 au moment où la question du subsidie de Montevideo s'agitait à la tribune. On verra comme le projet de convention du M. le contre-amiral le Prédour reflète l'esprit de la chambre. M. Aylies prend la parole et dit : «... Ainsi, à quelque point de vue que vous envisagiez la question, l'intérêt et l'honneur de la France y sont engagés. Les traités sont violés, les droits de nos compatriotes sont évidemment méconnus, et l'intérêt français au point de vue industriel, au point de vue de la colonisation, au point de vue commercial, prend à mes yeux une importance si considérable qu'il y aurait à l'abandonner, selon moi, une véritable trahison.»

M. Gustave de Beaumont monte à la tribune après M. Aylies. «... Les questions sont pour les peuples, non seulement ce qu'elles sont en elles-mêmes, mais aussi ce qu'elles sont par la manière dont elles se trouvent posées; et quand une nation comme la France a pendant si longtemps engagé ses intérêts, son honneur, son armée, ses nationaux à la défense d'une question, il ne dépend pas, en un instant, d'un caprice, je dirai même d'une résolution de l'Assemblée, de faire disparaître les considérations d'honneur et de dignité qui attachent le pays à cette question.»

(Moniteur universel du 1er mai 1849)

Enfin les paroles de lord Aberdeen vont rassurer la conscience de ceux qui hésitent à courir les aventures politiques sans connaître les intentions de l'Angleterre, sans s'être munis de ce précieux passeport. Elles ont été prononcées le 12 juillet dernier à la chambre des lords; «... J'étais au Foreign Office moi-même quand l'Etat de Montevideo fut créé, et lord Ponsomby a agi par mes instructions. Sans doute l'indépendance de l'Etat de l'Uruguay n'a pas reçu notre formelle garantie, mais le désir du gouvernement britannique était que l'indépendance de cet Etat dût être reconnue, et d'après les récentes transactions, nous sommes liés par l'honneur et la simple justice à veiller à ce que cette

indépendance soit maintenue. Tel était l'esprit des bases appelées *bases Hood*, qui avaient été arrêtées d'accord entre le gouvernement de France et celui d'Angleterre... Je ne m'opposerai pas à quelques modifications, l'indépendance étant substantiellement maintenue : mais ces modifications peuvent, dans un cas donné, altérer tout le caractère de ma proposition. Par exemple, j'ai dit que l'indépendance de l'Etat Oriental était tout ce qui nous importe : mais si le général Rosas voulait exiger une modification qui permit à son armée de rester en possession de l'Etat de l'Uruguay, je ne considérerais point cela comme une modification, mais bien comme l'entière destruction du véritable principe de la proposition.

Les actes de lord Aberdeen n'ont pas démenti ses paroles. En 1828, comme secrétaire d'Etat des affaires étrangères, il présidait à la création de l'Etat oriental de l'Uruguay, et, en 1845, il offrait à la France le concours loyal du ministère de M. Peel, pour défendre l'indépendance de Montevideo contre les forces réunies de Rosas et d'Oribe. Cette conduite est le programme de la politique que suivra l'Angleterre dans cette question, lorsqu'elle tiendra compte des besoins de son commerce. Sans doute lord Palmerston s'est écarté de la sincérité de lord Aberdeen : mais en mettant le feu aux poudres, sur les rives de la Plata, comme ailleurs, pour préserver son originalité du contact des traditions de ses prédécesseurs, Sa Seigneurie a provoqué l'explosion des murmures de la presse et des plaintes des résidents anglais de Montevideo. La France n'a pas mission de protéger les intérêts du commerce de l'Angleterre : elle n'obéit pas davantage au désir égoïste de monopoliser les profits d'une bonne situation. Son intervention énergique à Montevideo rendrait la vie à ses nationaux, en même temps qu'elle ouvrirait le Parana et l'Uruguay au commerce européen, aux Français comme aux Anglais. Il y a donc place pour tous les intérêts dans cette question, et le soin de les faire prévaloir ne saurait mieux tomber qu'entre les mains de la France : les rôles qu'elle aime tant à jouer, où les exigences de l'honneur national s'allient à la défense d'un grand principe d'ordre politique, lui ont souvent porté bonheur.

EUROPE.

FRANCE.

AFFAIRES DE LA PLATA.

(Du JOURNAL DU HAVRE du 27 décembre.)

M. G.-M. Pacheco y Obes, ministre plénipotentiaire de la République orientale de l'Uruguay, vient d'adresser au journal *Le Crédit* une note sur l'état présent de la guerre dans ces parages. Cette note a un grand intérêt d'actualité au moment, où la question va être portée à la tribune française ; nous regrettons que le défaut d'espace nous empêche de la reproduire en entier.

M. Pacheco annonce qu'il veut démontrer que, pour venir à bout de Rosas, les obstacles ne seraient, en aucune façon, tels que l'ignorance absolue des choses de ce pays et la mauvaise foi se plaisent à les représenter.

M. Pacheco résume d'abord la position générale de la question, et par la définition du système dont Rosas est la personnification, il fait voir quel immense intérêt européen se cache au fond de cette même question :

« Rosas, dit-il, représente les idées opposées à celle de la révolution américaine et au progrès social, qui était la conséquence immédiate de ces idées »

L'auteur explique ensuite comment la guerre d'invasion, que le dictateur de Buenos Ayres fait au Gouvernement de Montevideo, depuis tant d'années, a amené l'anéantissement des ressources que les troupeaux considérable de chevaux, (caballadas) que nourrissent ces contrées, fournissaient à la cavalerie ; en effet, Oribe, depuis qu'il domine la campagne, comprenant bien que tant qu'il y aurait des chevaux, la résistance durerait, défendit la dompte de ces chevaux, en sorte qu'il n'existe plus aujourd'hui dans le pays, de chevaux domptés, que ceux qui servent à son armée, et il n'en conserve que le nombre nécessaire, dit l'auteur, pour une lutte dans laquelle il n'a plus intérêt à éviter des rencontres.

M. Pacheco nous fait ensuite connaître l'organisation de l'armée de Rosas et son côté faible

« En résumé, dit-il, les moyens militaires dont dispose Rosas n'exigent pas une grande force européenne pour assurer l'indépendance de la République de l'Uruguay. Celle qu'on y enverra peut compter qu'elle livrera bataille dès qu'elle le voudra : le triomphe lui est assuré par la supériorité de son instruction, de sa discipline et de ses

moyens d'action. Le triomphe enlèvera à l'ennemi les éléments du pays que la force lui a donnés, assurera son indépendance, et accélérera sa pacification, que Rosas sera désormais impuissant à troubler.

« Ce résultat ouvrira au commerce du monde le débouché le plus important, par sa position géographique, de l'Amérique du sud, débouché que la dictature de Rosas tend à annihiler. Ce débouché ouvert donnera lieu à la reprise d'une émigration considérable qui portera dans ces pays les bras laborieux, mais oisifs de l'Europe ; l'agglomération des populations européennes sera un élément puissant de conservation pour l'indépendance de la République de l'Uruguay, et la nation qui aura employé son influence pour obtenir ces heureux résultats, jouira en retour, des sympathies d'un pays beau, fertile et destiné à un grand avenir. »

(Idem, du 28.)

Dans un article confus, embrouillé, et qui trahit visiblement son embarras, le *Journal des Débats* exposait, longuement, hier, son opinion sur la question de la Plata. Jusqu'à présent, ce journal avait professé, sur cette affaire, des vues analogues à celles de la presque unanimité des organes de la presse parisienne ; aussi, sommes-nous surpris, à bon droit, de l'esprit qui perce dans l'article que nous avons sous les yeux, malgré les circonlocutions et les artifices de langage au moyen desquels il s'efforce de dissimuler sa défection trop évidente. Les scrupules qu'il exprime sont trop soudains, trop tardifs, pour ne pas paraître suspects.

Notre position dans la Plata est intolérable ; nul moyen d'en sortir sans des sacrifices d'or, de sang ou de dignité ; de nouvelles négociations sont impossibles ; le temps est venu, après tant d'efforts infructueux, de prendre une résolution définitive : Buenos Ayres est une ville que le dictateur contient par la terreur, par le crime qu'y exécutent, sur un simple signe de sa volonté, ses fidèles *Gauchos*, et la lie de la populace, enrégimentée dans des sociétés sanguinaires, et affreusement obéissantes. Le *Journal des Débats* admet toutes ces vérités, il les proclame ; il convient que le traité Le Prédour froisse les susceptibilités de notre amour propre national.

On croit, sans doute, qu'après avoir posé ces prémisses, l'ancien organe du cabinet Guizot va mettre flambergue au vent, et marcher à la délivrance de Montevideo !... Point. Rosas n'aura jamais son estime, mais il aura son appui ! Les difficultés d'une expédition transatlantique effraient le *Journal des Débats*. En conséquence, il propose de s'en tenir au traité Le Prédour, et de se fier aux bonnes promesses de Rosas de l'indépendance de Montevideo, que nous avons pris l'engagement de sauvegarder.

Oh ! s'il s'agissait d'un intérêt dynastique, comme les mariages espagnols par exemple, le *Journal des Débats* n'afficherait pas tant de prudence. Alors il ne craignait pas de nous brouiller avec l'Angleterre, au risque de mettre l'Europe en feu ! Mais aujourd'hui il n'est question que de la dignité nationale, de nos intérêts commerciaux et maritimes, de notre prépondérance politique dans l'Amérique du Sud. Nous concevons les hésitations et la circonspection scrupuleuse du *Journal des Débats* ; de telles considérations, à son sens, ne méritent pas sans doute qu'on s'y arrête, et qu'on risque une simple expédition, dont le succès, pourtant, ne serait pas douteux !

A propos de cette affaire, M. J. LeLONG a adressé à la *Patrie*, la lettre suivante :

Paris, le 26 décembre 1849.

Monsieur le rédacteur.

« Vous avez bien voulu me prêter l'appui de votre publicité pour démontrer, d'après le calcul des distances, l'impossibilité que la nouvelle sérieuse d'une défaite de l'armée paraguayenne fut parvenue dans les bureaux du journal la *Presse*, au moment où le rédacteur de ce journal a cru l'avoir reçue.

« Cependant, la même feuille a publié, hier, un article où elle prétend que la victoire remportée sur le Paraguay est confirmée. Confirmée par qui ? Par le *Courrier du Havre*, qui défend la même cause et qui reçoit les mêmes inspirations. Je m'inclinerais devant la déposition d'un témoin, mais je ne suis nullement tenu d'accepter le témoignage d'un compère.

« Je maintiens ce que j'ai dit. Le *Courrier du Havre* n'a pu recevoir de renseignements plus authentiques que ceux qui sont parvenus à la *Presse*. Les nouvelles publiées par ces deux journaux viennent de la même source, c'est à dire des feuilles imprimées à Buenos Ayres, sous la dictée du général Rosas. L'insertion de ces nouvelles dans ces journaux, et la communication exclusive qui en a été faite aux feuilles Rosasistes de Paris et du

Havre, à la veille même de la discussion sur les affaires de la Plata, montre suffisamment dans quel intérêt a été faite cette publication si opportune, et qui se combine si juste avec la démission du général Rosas.

« N'ayant point le bonheur d'être initié, comme mes adversaires, aux secrets de la Providence je ne puis dire d'avance quelle sera l'issue de la lutte engagée entre le Paraguay et les troupes du dictateur de Buenos Ayres. Quelle qu'elle soit, je soutiens qu'elle ne peut encore être connue.

« Permettez moi d'ajouter, une fois pour toutes, quelques mots sur ma situation personnelle. On m'a souvent désigné comme agent de Montevideo. Je m'honore de remplir ici les fonctions de consul général de la République orientale, mais je tiens à ce qu'il soit bien établi que je suis, aussi, délégué de la population française de la Plata, et qu'en cette qualité, je représente les intérêts de mes compatriotes qui sont établis à Buenos Ayres, aussi bien que ceux des Français de Montevideo. J'ai mission des uns et des autres, et c'est parce que je sais que leur prospérité est intimement liée à l'indépendance de la République orientale, que je m'efforce d'empêcher qu'elle ne tombe aux mains du général Rosas.

« Veuillez agréer, Monsieur le rédacteur, mes salutations les plus empressées.

J. LELONG.

ASSEMBLEE NATIONALE LEGISLATIVE.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN AINÉ.

SEANCE DU 28 DECEMBRE.

Ouverture de la discussion sur le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire pour le subsidie de Montevideo.

A deux heures et demie, la séance est ouverte.

Le procès verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit extraordinaire à ouvrir pour assurer pendant une partie de l'année 1849 le paiement du subsidie consenti à titre d'avance, en faveur du Gouvernement de Montevideo, par la convention du 12 juin 1848.

La parole est à M. Larrabure contre le projet.

M. Larrabure. — Je viens parler contre un projet qui ne fait qu'étendre les sacrifices que la France a déjà faits et qui déjà ne se sont pas élevés à moins de 40 ou 45 millions de francs. J'examinerai, d'abord, quels sont les intérêts sérieux de la France dans la Plata, puis quels sont les griefs qu'elle peut avoir contre Rosas, et enfin quelle situation nous crée le traité Le Prédour.

L'orateur soutient que notre intérêt commercial est plutôt du côté de Buenos Ayres que du côté de Montevideo. Buenos Ayres est plus dans les terres que Montevideo, qui est au bas de la Plata ; par là même les intérêts commerciaux deviennent plus désireux de s'entendre avec Buenos Ayres qui, par sa position, peut arrêter tous les échanges qui pourraient être faits avec l'intérieur.

D'une autre part, la population de Buenos Ayres est de 110,000 habitans, et voit réunies autour d'elle d'autres populations nombreuses. Montevideo, au contraire, n'a pas plus de 40 000 habitans et n'a autour d'elle que de faibles populations. En un mot, Buenos Ayres a une importance commerciale propre, tandis que Montevideo n'a qu'une importance subordonnée.

Maintenant, quels griefs la France a-t-elle à se plaindre ? Il faut être juste, surtout avec un ennemi. Le général Rosas a exécuté complètement le traité de 1840, conclu par M. de Mackau ; il a observé fidèlement le traité, je le répète. Les indemnités à nos nationaux ont été payées, et nos compatriotes ont toujours été respectés à Buenos Ayres.

L'intervention anglo française de 1844 ne fut résolue que pour protéger les Montevideos, poussés jusque dans leur ville par leur ancien président Oribe, réclamant, avec d'autres populations de l'Etat oriental, sa réintégration dans des fonctions qu'il n'avait réitérées que devant la force. Nous crûmes devoir intervenir. Cependant, il faut bien en convenir, nous n'avions par un droit bien précis à nous mêler des différends survenus entre Montevideo et Rosas soutenant Oribe. Nous avons là entrepris une mauvaise affaire dont nous devons sortir le moins possible.

Voilà, ajoute l'orateur, ce qui fait que j'accepte le traité Le Prédour : non qu'il soit très avantageux à la France, mais parce qu'il nous sort le moins désavantageusement possible d'une fâcheuse position.

Quels sont donc, d'ailleurs, les vices de ce traité ? N'est il pas fait sur les bases même qui ont été posées par le Gouvernement provisoire ? On s'élève contre

l'idée de désarmer les étrangers de Montevideo : mais on ne saurait accepter ces étrangers armés dans ce pays pacifié. Le désarmement a donc dû être supposé, et je remercie M. le général Le Prédour d'avoir épargné à la France la douleur d'opérer ce désarmement, en le confiant à Oriba, qui rentrerait dans Montevideo, et qui est indépendant de Rosas tout en étant son allié.

(Continuera.)

MONTVIDEO.

5 MARS 1850.

Plein du désir d'opérer une réconciliation entre les agents français et la population de Montevideo, obéissant en cette circonstance à un bon instinct de patriotisme, nous sommes empressés, dès que nous avons cru en trouver le motif, de communiquer à nos lecteurs les réflexions que la lecture du rapport de M. Daru nous avait suggérées touchant M. l'amiral Le Prédour.

Nous aurions été heureux de pouvoir conserver la bonne opinion que nous nous étions flatté de voir se réaliser par les faits. Mais il n'en a pas été ainsi, et les fameuses séances des 28, 29 et 31 décembre, dont nous donnons les extraits succincts rapportés par les journaux, nous ont convaincu au contraire que le rapport de la commission a ménagé tellement M. Le Prédour qu'il a présenté sa conduite sous un aspect tout autre que celui qu'elle a en réalité.

Nous n'hésitons pas à déclarer—que nous nous sommes trompé.

Si nous nous sommes trompé un jour, c'est avec d'excellentes intentions; cela prouve que nous n'aimerions rien tant que d'avoir à approuver et à louer les représentants de notre pays, et que pour nous attaquer à leurs actes il nous faut de graves et puissants motifs.

Dans les trois séances de l'Assemblée il a été lu diverses correspondances de M. l'amiral Le Prédour; elles contiennent autant d'erreurs et d'inexactitudes que de mots, tant sur la moralité de la population que sur son importance, tant sur la situation commerciale que sur l'avenir qu'offrent les pays de la Plata. On dirait en parcourant ces étranges déclarations lire une note anglaise, la GACETA MERCANTIL ou les MESSAGES de Rosas. En vérité, des agents de la France pourraient puiser leurs renseignements à de meilleures sources.

Qu'on parcoure les rues de Montevideo, et qu'on compare approximativement le nombre des Français qui s'y trouvent avec les chiffres cités par M. Le Prédour.

Qu'on aille à Buenos Ayres, ou qu'on lise seulement les prix courants de cette place, et qu'on nous dise ce que devient LA PROSPERITE INOUE de ce marché, tant vantée par M. Le Prédour.

Qu'on lise la proclamation adressée par M. l'amiral AUX LEGIONNAIRES, lors de son retour de Buenos Ayres, et qu'on la compare avec ce que M. Le Prédour a écrit à la même époque au gouvernement français sur ces mêmes Légionnaires.

Plus de huit mois se sont écoulés depuis cette proclamation, à laquelle des Légionnaires ont répondu avec la plus grande candeur, et la population, armée ou non, n'a pas cessé un instant de montrer la même résignation, le même calme, la même modération.

Malgré tous les efforts réunis de la calomnie et de la haine, on n'a pas eu un seul acte de violence à reprocher à cette héroïque population: on n'a pas pu arguer d'un seul fait contre elle. Ne pouvant pas la déshonorer dans son passé, on l'a calomniée dans son avenir—nous ne voulons pas qualifier une pareille conduite.

Quoi qu'il arrive, les Français, se soumettront au vœu du pays, qui est appelé à juger sur leur sort. Si les agents de l'Angleterre, si M. Guizot, qui ont beaucoup intrigué contre nous pendant les débats, réussissaient à égarer l'opinion publique (ce que nous ne croyons pas) et à nous livrer pieds et poings liés à ceux qui ont juré notre perte: nous nous soumettrions encore, parce que la Patrie a le droit de tout commander—même le sacrifice de ses enfants. Mais si le sang français devait jamais couler, par suite d'une pareille capitulation, qu'il retombe tout entier sur la tête de ceux qui ont signé le traité qui devait l'amener! et que leur nom reste inséparable des sanglantes catastrophes qu'ils auront occasionnées comme pour en rappeler éternellement le souvenir!

CORRESPONDANCE PARTICULIERE DU PATRIOTE.

Un de nos correspondans de Paris, en qui nous avons toute confiance nous écrit en date du 2 janvier :

«..... J'aurais une longue lettre à vous écrire, si

je voulais vous raconter tout ce qui s'est passé dans ces derniers jours relativement aux affaires de la Plata. Le^s journaux vous instruiront en détail, et vous verrez qu^e ni nos amis, ni moi nous ne nous sommes épargnés pour arriver au but auquel nous tendons tous, et que nous obtiendrons, n'en doutez pas.

Dans quelques jours l'affaire sera terminée, et la décision de l'Assemblée sera ce qu'elle doit être pour l'honneur et l'intérêt de la France. Nous avons déjà le vote de 10 millions; il sera complété par une indication précise des énergiques moyens d'action que l'on emploiera pour réduire Rosas. La confusion qui a eu lieu dans le dernier vote sera réparée, lors du nouveau rapport de la commission, dont M. Daru reste rapporteur, et qui a hâte de prendre sa revanche du piège que le ministre de la justice, M. Rouher, par une ruperie d'avocat lui a tendu.

« Je vous engage à lire attentivement le récit des trois séances de la chambre dans le *Moniteur* que je vous envoie (*). Vous y trouverez des détails qui ne sont dans aucun autre journal et qu'il importe que vous connaissiez afin de bien vous rendre compte du bon vouloir de l'Assemblée à l'égard de Montevideo. Vous verrez que nous avons eu le concours des hommes les plus éminents. MM. Collas (capitaine du port de Bordeaux), Daru, et de Larochefoucauld ont été accueillis avec la plus grande faveur. Mais je dois dire que les plus grandes sympathies ont été pour le brave amiral Laine. Lui qui n'avait jamais pris la parole à une tribune, s'est décidé à le faire pour Montevideo. Son discours franc et nourri de faits a été écouté dans un religieux silence par l'Assemblée et couvert d'applaudissemens. Si le vote eut eu lieu ce jour là même, ses conclusions eussent été adoptées à une immense majorité.

Le ministère d'action a joué un pitoyable rôle, et ce n'est qu'en faisant de cette discussion une question de cabinet, qu'il a pu prolonger la discussion et empêcher le vote immédiat. Le président, M. Bonaparte est resté en arrière de tout cela, dans un silence qui n'est pas guère interprété à son avantage, et vous verrez que la presse ne le ménage infiniment pas.

« M. Berryer et M. Thiers doivent prendre la parole au prochain rapport qui tardera jusqu'au 7 ou 8 courant. Ils ont l'intention d'exiger nettement une expédition, et croyez que leur éloquence sera couronnée de succès; car l'Assemblée veut en finir avec Rosas et Oriba. Cette longue discussion vous prouve l'importance qu'a acquise cette question.

« A l'exception des *Débats*, de la *Presse* et de l'*Univers* qui se sont faits les avocats du traité Le Prédour, tous les journaux sans distinction de parti, sont en faveur de notre cause et font une critique acharnée de la conduite du pouvoir exécutif en cette occasion.

M. Guizot qui est de retour à Paris, a remué ciel et terre contre nous, et secondé les efforts de l'Ambassadeur anglais, lord Normanby, qui a fait son possible pour effrayer nos timides gouvernans, mais n'y a toutefois réussi qu'à moitié.

« Malgré toutes ces manœuvres fort connues, du reste par l'Assemblée Nationale, et par nos amis, j'ai la conviction qu'il y aura assez de représentans hommes de cœur, pour prouver que la France entend marcher selon ses intérêts et sa volonté, sans se préoccuper des contrariétés que cela peut occasionner à notre éternelle rivale l'Angleterre.

« Le général Pacheco continue à être l'objet de l'estime de tous les hommes politiques et même des préférences du gouvernement. Son zèle est aussi intelligent et aussi actif que par le passé. Il a été fort goûté dans le monde parisien; toute la presse accueille avec faveur ses communications. Montevideo ne pouvait choisir un meilleur et plus noble ambassadeur.

« Dans quelques jours vous saurez le résultat de ces ardues discussions. Il sera favorable, et la cause de la civilisation triomphera. »

DERNIERES NOUVELLES.

L'Ernest qui a passé sur notre rade, allant du Havre à Buenos Ayres, a laissé ici des journaux et la correspondance. Il paraît que son départ a été postérieur au 5, car il a apporté des nouvelles de la reprise des discussions à l'Assemblée sur l'affaire de la Plata, suivant des journaux que nous avons vus.

La commission a adopté à l'unanimité, moins une voix (qui est sans doute celle de M. Larrabure, de Bayonne) des conclusions tendant à ce qu'on signifie à Rosas d'avoir à faire évacuer l'Etat Oriental par les troupes argentines; à ce que l'*ultimatum* qui devra lui être présenté soit appuyé de forces suffisantes; et à ce que en cas de refus la guerre soit déclarée à Rosas. M. de Lasteyrie, qui avait voté contre l'amendement de M. de Rancé, s'est rallié à cette proposition.

La discussion s'est ouverte le 5 janvier, M. Thiers avait pris la parole et avait parlé tout le jour; il devait continuer à la séance suivante.

Divers orateurs et gloires distinguées se sont ouvertement déclarés en notre faveur: ont cité surtout, ce qui est remarquable, tous les officiers appartenant à la marine, et à leur tête MM. Laine et Dupetit Thouars.

On ne doute pas, dit le *Journal du Havre*, que la proposition ne passe à une majorité, et que la chute du ministère d'inaction ne s'en suive.

(*) Nous ne l'avons pas reçu.

CHARIVARI.

Un Espagnol s'étonnait que l'inconvenance du Cacus Américain, devant un commandant Français, et plusieurs autres personnes recommandables n'aient excité aucune marque d'indignation ou de mépris.

—Pour moi, dit un Français, ça ne me surprend guère.

—Comment, *Mosù*, vous auriez supporté une pareille grossièreté sans rien dire?

—Eh! Monsieur, quand un porc commet des incongruités que lui dites-vous?

—A un porc, je ne dirais rien, parbleu!

—Pourquoi, Monsieur?

—Parce que... Parce que c'est un porc!

—Eh bien, Monsieur, par la même raison je comprends qu'on n'ait rien répondu à Rosas. Quand les hommes es emittent pas leur mœurs au niveau des animaux les plus immondes, ils ne méritent pas d'être considérés autrement qu'on ne considère ces animaux.

—C'est juste, dit un joyeux enfant de Paris qu'écouait ce dialogue. D'ailleurs quand on a reçu une certaine éducation, on s'en souvient à l'occasion: *Chassez le naturel, il revient au galop*.

TEATRO.

FUNCION EXTRAORDINARIA.
Para mañana 7 de Marzo de 1850.

Estreno de la Señora Doña Luisa Pretti, 1.^a donna del Teatro de San Pedro de Alcántara en la corte del Brasil.

PRIMERA PARTE.

Apertura á toda orquesta.
Aria—*Ah! così nei di ridenti*—de la Opera ANA BOLENA.
Por el Sr. Rico, música de Donizeti.
Aria—*ma, la sola*—de la Opera BEATRICE DI TENDA.
Por la Sra. Pretti, música de Bellini.

SEGUNDA PARTE.

Sinfonia por la orquesta.
Gran escena, romance y duo del 1.^{er} cuadro de la Opera.

LUCREZIA BORGIA.

Por la Sra. Pretti y Rico, música de Donizeti.

TERCERA PARTE.

Valz de Straüs por la orquesta.
Aria—*come poteva un angelo*—de la Opera. I LOMBARDI.
Por Rico, música de Verdi.
Aria—*tu, al cui sguardo*—de la Opera, I DUE FOSCARI.
Sra. Pretti, música de Verdi.

CUARTA PARTE.

Apertura por la orquesta.
Gran escena y duo—*no, non morrai*—de la Opera. I DUE FOSCARI.
Sra. Pretti y Rico, música de Verdi.
Precios, los de costumbre.

A las 8 ½ en punto.

TEATRO.

GRAN FUNCION EXTRAORDINARIA.
A BENEFICIO DE LAS SEÑORITAS JULIA Y FLORA LEHMANN.

El Domingo 10 de Marzo de 1850.

Las beneficiadas tiene el honor por primera vez de presentar una funcion al respectable público de esta capital, pero no han omitido sacrificio alguno para ofrecerle una funcion que corresponda á la distinguida protección que han recibido de el en sus trabajos artisticos. Despues de una armoniosa sinfonia dará principio en el órden siguiente :

PRIMERA PARTE.

Se presentará por primera vez en este teatro una pieza dramática francesa muy divertida, titulada :
UNE CHAMBRE A DEUX LITS.

PERSONAJES.—Etienne Eperlan, G. Deloney.—Isidoro Pincemann, A Lehmann.—François, Louis Ferin.

SEGUNDA PARTE.

PASO VASCO.

Bailado por Julia y Flora Lehmann. Intermedio por la orquesta de 15 minutos.

TERCERA PARTE.

LA CACHUCHA.

Bailada por Flora Lehmann.

CUARTA PARTE.

Gran pantomima por primera vez en este teatro, y cuyo titulo es :

LOS TONELEROS.

6

LOS TRES AMANTES.

Le père Baquet, un viejo tonelero, Louis Ferin.—Diego, criado, A. Lehmann.—Monsieur Fanfaron, Deloney.—Couture, mestre, Gustavo—Luis, tonelero, Carolina Lehmann.—Teresa, hija de Baquet, Julia Lehmann.—Paisanos.—Marineros.—Un ropero, &c.

QUINTA PARTE.

LA JOTA ARAGONESA.

A petición de muchas familias. Bailada por Ferin, Deloney, Julia y Flora.

¡Pueblo Oriental! A admitid complacido la débil ofrenda que en esta funcion os dedica nuestra gratitud: ha aquí el único y mas precioso premio á que aspiran vuestras obedientes.

JULIA Y FLORA LEHMANN.

Los billetes se venden en el cafe de Paris, calle de Misiones esquina a la del Cerrito.

A las 8 ½ en punto.

Avis.

Alfred Fougeu, pharmacien chimiste de la faculté de Paris, a l'honneur de prévenir le public, que pour la saison, il vient de préparer une liqueur sans odeur aucune, et garantie efficace et souveraine, pour la destruction des punaises; qui se délivrera avec son étiquette et sa signature, rue de la Convention, n° 147, au prix de patacon la bouteille, et 1/2 patacon la demi bouteille. Il fabriquera, sur commande, toutes les préparations chimiques et pharmaceutiques, à des prix bien inférieurs à ceux des officines, et se charge de toutes sortes d'analyses.

N. B.—Ne pas confondre le n° 147 de la rue de la Convention, avec la pharmacie du Lion d'Or, située au coin de la même rue.

Hamard, coiffeur, rue du 25 de mai, n. 129 a l'honneur de prévenir les élégans de cette capitale qu'il vient de recevoir un riche assortiment de cravattes de satin, du dernier goût qu'il vendra au plus juste prix.

On Achette

Le 10^{me}. volume de la REVUE INDEPENDANTE publiée à Paris en 1843, à la librairie de D. Jaime Hernandez, rue du 25 Mai.

La noche del dia 21, á las 11, han sido robadas varias piezas de ropa de uso, 6 cucharas y 1 cucharon de plata con las iniciales E. C.; el que diese noticia de su paradero, en la calle de los Treinta y Tros, n.º 213, sera generosamente gratificado.

Avis au Public

Nouveau procedo pour guerir les cors aux pieds. S'adresser calle del Uruguay, n. 60, depuis 3 heures jusqu'à 5 heures de l'après midi On ne paye qu'après parfaite guerison.

Habillements

CONFECTIONNES.

CHEZ M. R. CAPMAS.

Rue 25 Mai, n° 163, á côté de la maison de M. Antoni Montero.

Assortimens varie en habits de drap noir fin; redingotes en drap noir et de couleurs; id. de drap merinos; id. de casimir pour ete; paletots, d'eteen merinos, casimir et autres etcffes; pantalons de casimir noir et de couleurs; id. de drap noir; beaux coupons de casimirs et de dernière mode, gilets de soie; id. de piqué; id. de satin; pantalons de nankin á 3 piastres; gilets de nankin á 2 piastres; pantalons en coutil de couleur á 2 piastres; id. id. autres classes á 12 reaux.

AVIS.

L'ancien tir de pistolet rue de la Brecha est ouvert tous les jours, on y donne des leçons de principes aux amateurs, on y trouve des pistolets de qualité supérieure a simple et double detente.

De la place de la Matriz esquina du Cabil-do on voit l'enseigne

A nos Compatriotes.

Le soussigné, amputé des deux bras, préférant devoir son existence á son travail, qu'à la mendicité, et comptant sur la bienveillance de ses compatriotes; s'est mis á vendre des chandelles; pour gagner sa vie; mais des personnes mal intentionnées que l'aspect d'une si grande infortune n'arrêtent pas, répandent le bruit que le soussigné reçoit un secours du Consulat Français.

Cette insinuation est fausse ou complètement erronée. Ce que le soussigné s'empresse de déclarer afin de continuer á mériter la sollicitude que lui témoigne la population de Montevideo.

UNIVERSIDAD DE LA REPUBLICA.

La matricula para los cursos preparatorios queda abierto desde el 1.º del proximo Marzo. Todo alumno que haya de ganar curso, en la misma Universidad, ó en cualquier otro establecimiento habilitado, deberá presentarse en Secretaria á inscribirse en el curso que corresponde, sin cuyo requisito no podrá ser admitido á ecsámen.

Idioma Francés.

Desde hoi ofrezco dar lecciones de este idioma segun los principios de Chantreau y de Halmonière.

Ocurrase á la casa N° 160 calle de Zavala. ARSÈNE ISABELLE.

H. LAGOUARDERE.

Relieur.

RUE DES 33 N° 46.

A l'honneur de prévenir le public qu'il vient de rouvrir son établissement de relieur. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance seront servies avec la même exactitude qu'antérieurement. Il se charge de la confection des livres pour les maisons de commerce et il se charge de faire toute sorte d'ouvrages en carton, il repare aussi les livres de commerce á domicile.

AVIS.

Nous recommandons á l'humanité de nos compatriotes le nommé CARPI, qui a perdu les deux bras par suite d'un accident déplorable et qui, au lieu de se livrer á la mendicité, á mieux aime, quelque penible que soit ce travail, courir la ville et vendre des chandelles. Nous ne doutons nullement que tous les Français lui donnerons la préférence pour leur consommation domestique.

Gants et Cravattes.

Gants de chevreau de couleur pour hommes et pour dames; un riche assortiment de cravattes nouvelles et de parfumerie fine. En vente chez F. Martin, coiffeur, rue du 25 Mai, n. 251, maison du consul italien.

Demande

Un jeune homme de dix-huit ans, qui vient d'arriver de France, ayant une jolie écriture, et sachant trs bien calculer, voudrait se placer dans une maison de commerce, ayant déjà travaillé en qualité de commis.

Il donnera de bons renseignements. S'adresser au bureau du PATRIOTE.

On demande.

Une maison spacieuse, ayant citerne et lieux, située dans une des rues voisines du Môle principal.

S'adresser au bureau du « Patriote ».

montrichar.

RUE DU JUNCAL, N° 46.

Arrange les vieux chapeaux qu'il met á neuf, blanchit les chapeaux de paille en toute perfection.

Les ouvrages suivants reliés ou brochés sont en vente á l'imprimerie du Patriote.

Les Peches Capitaux, — L'Orgueil.

Les Peches Mignons.

Giagènes ou Lyon en 1793.

Les Mystères de l'Inquisition.

La Gorgone.

Le Juif-Errant.

Les Mystères de Paris.

Tous ces ouvrages se vendent au Rabais.

EN FEUILLETONS.

Le fils de l'Empereur.

Les Mystères de Sainte Helène.

Le Sansonnet.

Nous invitons les personnes qui désireraient se procurer le premier ouvrage en entier de la collection des SEPT PECHES CAPITAUX, á adresser sans retard leurs demandes á l'imprimerie du journal, où il ne s'en trouve que très peu d'exemplaires.

AVIS.

M. Auguste Chadafau, prévient le public et principalement les cafetiers, qu'il vient d'ouvrir une fabrique de liqueurs et de sirops, dans la rue du 18 Juillet n. 82; il prévient aussi les amateurs de bon gout qu'il a reçu de France, toutes espèces de jus et fruits pour faire toutes sortes de sirops, comme

sirop de limon ou de citron,

idem de vinaigre,

idem de vinaigre framboisé,

idem de groseille,

idem de framboisee,

idem d'orgeat,

idem orangeade,

le tout au prix d'une pataque la bouteille et \$ 400 reis la douzaine.

On trouvera dans le même établissement toutes sortes de jus de fruits pour faire les gélées et glaces et un grand assortiment de liqueurs et d'eau de vie á un prix très modere.

DENTISTE.

Napoleon Aubanel, déjà connu á Montevideo, ou il exerce sa profession depuis plusieurs années, a l'honneur d'annoncer á ses habitants qu'il a transféré son domicile dans le logement qu'occupait le defun Frederic Vaniseghen.

On trouve chez lui un grand assortiment de dents naturelles idem de composition dite incorruptibles et tout ce qui concerne sa profession.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures apres midi.—Il se transportera aussi á domicile

Il offre aux indigents ses soins gratuitement depuis midi jusqu'à deux heures.

Rue des Missiones, n° 118.

Imprimerie du PATRIOTE FRANÇAIS, rue Perez Castellanos, n° 162.